

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal
du 16 septembre 2014

Après le vote, à l'unanimité des membres présents, du compte-rendu du dernier conseil municipal (24/06/2014), le Maire, Michel Colin, présente l'ordre du jour. Le Maire propose d'inscrire à l'ordre du jour 3 délibérations supplémentaires :

1. recrutement d'agent contractuel de remplacement
2. tarif du voyage au marché de Noël de Monshau
3. reconduction de la convention de partenariat entre la ville de Hem et la ville de Lannoy - RAM

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Germain Sergent est désigné comme secrétaire de séance.

VOTE DES DELIBERATIONS

➤ Décision modificative N° 2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants, vu les délibérations du conseil municipal en date du 15 avril 2014 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours, considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de l'activité de la commune, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n° 2 à l'équilibre en section de fonctionnement pour un montant de 13.342€ et en section d'investissement pour un montant de 2.300€.

➤ Travaux de ravalement de façade

Les travaux de ravalement de façade sont, depuis le décret du 27 février 2014, dispensés de déclaration préalable, lorsque les travaux envisagés ne sont pas situés dans un secteur protégé. Toutefois, l'autorité compétente en matière de PLU peut décider de continuer à soumettre sur tout ou partie du territoire les ravalements à cette formalité. Le conseil municipal, décide, par 12 voix pour, 1 contre et 5 abstentions, de soumettre, en tout ou partie de la commune de Lannoy, les travaux de ravalement à déclaration préalable.

➤ Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) – Avenant N° 1

Par délibération en date du 5 mars 2013, la ville de Lannoy a accepté d'adhérer à l'élaboration du PPBE par la signature d'une convention de coopération entre Lille Métropole et la ville. L'appel d'offres lancé par Lille Métropole a abouti à retenir l'offre de la société « Impedance » dont la prestation s'élève à un montant inférieur de 65 % à l'estimation. Le conseil de communauté a ainsi adopté, le 21 février 2014, une délibération autorisant la signature d'un avenant aux conventions de coopération avec les communes adhérentes au dispositif dont la commune de Lannoy fait partie. En ce qui concerne notre commune, cet avenant a pour effet de porter le montant de la participation de 2500€ à 875€. Le conseil municipal, décide, à l'unanimité d'approuver l'avenant N° 1 à la convention PPBE et autorise le Maire à le signer.

➤ Recrutement d'agent contractuel de remplacement

Le conseil municipal :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, décide :

1. d'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
2. de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

.../...

➤ Participation financière au CEA

Les unions commerciales des communes de Hem, Lannoy, Lys-lez-Lannoy, Leers et Toufflers se sont fédérées au sein de l'association « Forces Commerciales Nord Est ». Dans ce cadre, un emploi d'animateur du commerce a été créé, pour une durée de 3 ans. Il est basé au sein de la Maison de l'Emploi et des Services Publics de Hem. Les moyens de fonctionnement seront assurés par :

- l'État dans le cadre du dispositif « emploi d'avenir »
- la CCI Grand Lille
- les 5 communes concernés, en proportion de leurs populations respectives.

A ce titre, il apparaît opportun de soutenir la création de ce poste, durant 3 années, par le versement d'une subvention à cette fédération. Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 335€36 à l'association « Forces Commerciales Nord Est » au titre de l'année 2014 et autorise le Maire à signer tout document à intervenir. Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

➤ Bourse au permis de conduire B - Avenant N° 1 (délibération du 29/10/2008)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Considérant que le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes et/ou demandeurs d'emploi, son obtention contribue, en outre, à la lutte contre l'insécurité routière, qui constitue la première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans. Néanmoins, elle nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles. Pour favoriser l'accès des jeunes et/ou des demandeurs d'emploi au permis de conduire, la ville de Lannoy souhaite renforcer ce dispositif. Cette bourse s'adresse aux jeunes Lannois, âgés de 18 à 25 ans et/ou aux demandeurs d'emploi. Vu le budget communal et sur rapport du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. d'approuver les modalités techniques et financières d'attribution de la « Bourse au permis de conduire automobile » versée directement à l'auto-école de la ville de Lannoy, dispensatrice de la formation,
2. de plafonner le montant de cette bourse à 550€ par dossier,
3. d'approuver la convention à passer avec l'auto-école dispensant la formation aux bénéficiaires de ladite bourse,
4. d'autoriser le Maire à signer ladite convention,
5. que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal de l'exercice en cours, chapitre 011 « charges à caractère général », article 611 « contrats de prestations de services ».

➤ Bourse au permis de conduire AM

Depuis le 19 janvier 2013, le brevet de sécurité routière de la catégorie AM du permis de conduire est obligatoire pour conduire un deux roues de 50cm³ ou un quadricycle léger de 4kw maximum, il entre dans la politique de prévention pour l'utilisation des deux roues et du continuum éducatif à la route .

Tout comme le permis de conduire automobile il constitue aujourd'hui un atout incontestable pour la formation ou l'emploi des jeunes et/ou des demandeurs d'emploi, son obtention contribue, en outre, à la lutte contre l'insécurité routière, qui constitue la première cause de mortalité de nombreux adolescents. Néanmoins, elle nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles. Pour favoriser l'accès des jeunes et/ou des demandeurs d'emploi à ce brevet, la ville de Lannoy a décidé de mettre en place le dispositif de la « bourse au permis de conduire AM ». Cette bourse s'adresse aux jeunes Lannois, âgés de 14 à 25 ans et/ou aux demandeurs d'emploi. Vu le budget communal et sur rapport du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. d'approuver les modalités techniques et financières d'attribution de la « Bourse au permis de conduire AM » versée directement à l'auto-école de la ville de Lannoy, dispensatrice de la formation,
2. de plafonner le montant de cette bourse à 120€ par dossier,
3. d'approuver la convention à passer avec l'auto-école dispensant la formation aux bénéficiaires de ladite bourse,
4. d'autoriser le Maire à signer ladite convention,
5. que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal de l'exercice en cours, chapitre 011 « charges à caractère général », article 611 « contrats de prestations de services ».

➤ Voyage au marché de Noël de Monshau - tarifs

A l'approche du voyage au marché de Noël de Monshau organisé par la municipalité le 14 décembre 2014, le Maire rappelle qu'il convient d'en fixer les tarifs. Il propose d'appliquer le tarif de 26€ par participant. Le conseil décide d'approuver le tarif du voyage pour le marché de Noël à Liège du 14 décembre 2014.

➤ Convention financement du BAFA

Le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de convention de bénévolat en vue du financement, par la municipalité de Lannoy, de la 1^{ère} partie de base du BAFA. Cette convention a pour objet de fixer les conditions d'attributions de la demande d'aide au financement de la 1^{ère} partie du stage de base du BAFA et les conditions d'organisation de la période de bénévolat pour la commune de Lannoy. Le conseil décide d'approuver les termes de ladite convention et autorise le Maire à la signer.

.../...

.../...

➤ Convention de partenariat Hem / Lannoy - RAM

Depuis juin 2011, le RAM de Hem a étendu ses actions au territoire de Lannoy. Le nombre d'assistant(e)s maternel(le)s actuellement recensé(e)s : 6 ne justifie pas le recrutement d'un(e) animateur(trice) et empêche par ailleurs tout conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales. Il est donc proposé de reconduire la convention initiale signée le 19 mai 2011. Le RAM vise trois missions principales :

1. les missions d'informations et de conseils,
2. les missions de professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s,
3. les missions d'animations de temps d'éveil.

Les missions d'informations et de conseils sont centralisées sur la Maison de la Petite Enfance, siège actuel du RAM de Hem. La ville de Lannoy disposant de locaux dans la structure de l'Athéna Forum, les missions de professionnalisation et d'animations de temps d'éveil sont partagées sur ce site et la Maison de la Petite Enfance, ce qui permet à des assistant(e)s maternel(le)s hémois(e)s de bénéficier de proximité et d'activités d'éveil supplémentaires. S'agissant plus d'un échange de moyens et de services, aucune contrepartie financière n'est prévue pour cette opération. Le conseil décide d'approuver les termes de ladite convention et autorise le Maire à la signer.

➤ Convention « Walkin »

Le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu une convention de « Walkin ». Cette entreprise développe un nouveau concept de journal numérique à parution géo-localisée dont les informations sont transversales entre les territoires. Afin de mettre en œuvre ce nouveau concept, « Walkin » cherche à mettre en place un partenariat avec la ville de Lannoy afin de réaliser une expérimentation à l'échelle de la métropole lilloise. En échange de quoi, « Walkin » propose la gratuité du média. Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'entreprise « Walkin » et autorise le Maire à la signer.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Loi MAPAM : le Maire présente aux membres du conseil municipal la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles dite loi MAPAM applicable au 1^{er} janvier 2015.

1. transfert de plein droit des compétences exercées par Lille Métropole
2. compétences inchangées
3. compétences modifiées
4. nouvelles compétences
5. compétences facultatives par conventionnement avec :
 - l'État,
 - la Région,
 - le Département.

Il insiste sur l'extrême vigilance sur les transferts de compétence : chaque transfert de compétence qui entraînera une charge supplémentaire (*dépense*) devra impérativement être accompagné d'un transfert de produit (*recette*) pérenne.

Pôle Lannoy, ville verte

Pierre Dollet présente les travaux en cours dans la commune :

1. travaux ErdF,
2. travaux divers qui ont été réalisés durant la période estivale
3. présentation du dossier de construction d'un atelier municipal, parc du prévôt (*mairie*) et d'un hangar au cimetière. Ce dossier reste à finaliser.
4. achat d'un « Glutton ».

Sébastien Vandekerckhove a présenté, avec l'appui de Pierre Dollet, la manifestation « *Jardingues* ». Un comité de pilotage a été installé afin de mener à bien cette nouvelle manifestation lannoyenne.

Maryvonne Van Isacker a relaté la dernière réunion du CISPd. De plus, le Maire a informé que dans le cadre du marché d'appel d'offres intercommunal (*Lannoy, Hem, Toufflers*) de vidéoprotection, c'est la société Gravion/Citera qui a été retenue par la commission d'appel d'offres. La ville de Lannoy déploiera 3 caméras supplémentaires :

- 1 caméra dôme qui couvrira la rue des Canonnières, rue de Lille (*1^{ère} partie*), rue des Bouchers
- 2 caméras qui couvriront la rue de Tournai côté impair.

Pôle Lannoy, demain

Le Maire a fait un point sur la rentrée scolaire à l'école intercommunale « *Le Petit Prince* » ainsi qu'un premier point sur les Temps d'Activités Périscolaires (*TAP*). Ce sont donc 10 groupes en maternelles et 11 en élémentaires qui ont été constitués afin de répondre à la nouvelle organisation du temps périscolaire. Tous les groupes étant sous la responsabilité d'un intervenant (*enseignant, ATSEM, animateurs spécialisés*).

Emmanuel Ricouart a, quant à lui, présenté le bilan très positif du centre aéré d'août 2014. Ce sont 70 enfants qui ont été accueillis sur la structure pendant les cinq semaines. Répartis en 3 groupes (*les « Tigrou », les « Explorateurs » et les « Reporters »*) sous la responsabilité de 7 animateurs, les enfants ont participé à de nombreuses activités et sorties.

.../...

.../...

Pôle Lannoy, ville créative

Corinne Meunier a présenté les bilans de la fête des tours et de sa commission. Une information sur la participation d'écrivains et d'éditeurs au salon du livre du 4 octobre prochain a été donnée.

Sophie Bouvet est intervenue pour évoquer la « nuit des bibliothèques ». Celle-ci est organisée par Lille Métropole et permet de fédérer un réseau de bibliothèques (*Hem, Lannoy, Lys-lez-Lannoy, Toufflers et Saily-lez-Lannoy*). Le thème retenu pour la journée et la nuit du 18 octobre est « enquête en cours ».

Maryline Hutin, responsable du conseil d'administration d'Athéna Forum, a fait un compte-rendu du dernier conseil d'administration. De plus, elle a informé le conseil de la tenue de l'exposition « expression d'artiste ».

A la demande de Pascal Kreeel, il a été évoqué la possibilité d'ouvrir le parc des Croisiers le week-end. Afin de permettre aux parents de jeunes enfants de profiter d'une partie du parc et des jeux, Pierre Dollet présentera lors du prochain conseil municipal, un projet d'aire de jeux pour enfants.

Pôle Lannoy, à vos côtés

Michel Bourgois a présenté le bilan de l'Agenda 21 de la ville. Le plan d'actions maintenant établi, Lannoy se met « en route vers une stratégie locale de développement durable ».

Fait à Lannoy, le 23 septembre 2014



Michel Colin,
Maire